

Natura 2000 2

L'objectif initial de la démarche Natura 2000 est de maintenir la diversité biologique des milieux tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Natura 2000 en Basse-Normandie teaser mdd tv par *developpement-durable*

Les orientations de gestion et de conservation d'un site sont décidées par un **comité de pilotage** (COPIL). Celui-ci établit un **document d'objectifs** (DOCOB) qui définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Pour participer à la démarche Natura 2000, il vous est possible d'établir une **charte Natura 2000** ou un **contrat Natura 2000**.

Charte Natura 2000

Principes :

Engagements de gestion courante et durable ("bonnes pratiques")
Pas de gros investissement financier et humain de la part du signataire

La signature d'une charte peut donner droit à une **exonération de la TFPNB**.

Contrat Natura 2000

Principes :

Actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB
Démarche volontaire
Le signataire peut faire l'objet de contrôles

La signature d'un contrat peut donner droit à une **exonération de la TFPNB** et/ou à des aides publiques.

Il existe 4 types de contrats Natura 2000:

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »
- les contrats Natura 2000 forestiers
- les mesures agroenvironnementales territoriales Natura 2000
- les contrats marins

Pour en savoir plus, consultez le Portail Natura 2000